

**MAISON DE L'ENFANCE**

Rue de Bénégacq  
 64800 COARRAZE  
 Tél : 05.59.61.04.60

<b>CARTE « ACCUEIL PERISCOLAIRE 2017/2018 »</b>
---

Enfant(s) :

NOM	PRENOM	CLASSE

Mon enfant sera présent :

A l'année

Au mois de : .....

A la semaine du .....au .....

Merci de cochez les cases correspondantes à vos choix :

JOUR	CANTINE	TAP 15h30-16h30	Mode de départ après les TAP		ACCUEIL du soir et Mercredi après midi 16h30-18h30 L Ma J V
			Parents	Bus	
Lundi					
Mardi					
Mercredi					13h30 – 18h30
Jeudi					
Vendredi					

Ce document est à rendre le vendredi avant 9h pour la semaine suivante, et le dernier vendredi avant 9h pour l'inscription au mois.

En cas de changement au cours de l'année, merci de remplir un nouveau formulaire.

Les annulations de réservation seront acceptées au plus tard :

- Le vendredi matin avant 9H pour les repas et accueil du soir du lundi, mardi et mercredi suivant.
- Le mercredi 8 jours avant jour pour jour pour le mercredi après-midi.
- Le mardi matin avant 9h pour les journées du jeudi et du vendredi suivant.

Les annulations pour maladie ne seront prises en compte qu'à partir du 2° jour d'absence, et sur présentation dans la semaine d'un certificat médical. Le premier jour sera dû.

<b>En cas d'impayé de l'année précédente, il n'y aura pas de nouvelle inscription tant que la dette ne sera pas réglée.</b>
---

Coarraze, le :  
Signature des parents :

**MAISON DE L'ENFANCE**

Rue de Bénéjacq  
64800 COARRAZE  
Tél : 05.59.61.04.60

**CARTE « MERCREDIS Après-midi 217/2018 »**

Enfant (s) :

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE

Mon enfant sera présent :

Tous les mercredis de l'année

Tous les mercredis du mois de : .....

Cantine	Mercredi après midi
Dates de fréquentation	Dates de fréquentation

Ce document est à rendre l'avant dernier mercredi du mois, pour le mois suivant.  
Les Coarraziens et les enfants scolarisés à Coarraze restent prioritaires. Pour les hors communes, les inscriptions seront faites par ordre d'arrivée dans la limite des disponibilités.

Les annulations de réservation seront acceptées au plus tard :

- Le vendredi matin avant 9H pour les repas et accueil du soir du lundi, mardi et mercredi suivant.
- Le mercredi 8 jours avant jour pour jour pour le mercredi après-midi.
- Le mardi matin avant 9h pour les journées du jeudi et du vendredi suivant.

Les annulations pour maladie ne seront prises en compte qu'à partir du 2° jour d'absence, et sur présentation dans la semaine d'un certificat médical. Le premier jour sera dû.

**En cas d'impayé de l'année précédente, il n'y aura pas de nouvelle inscription tant que la dette ne sera pas réglée.**

Coarraze le : .....  
Signature des parents :